Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260706-DEL2026_51B-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 06 juillet 2026

Date de la convocation : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Bernard LALOUX, Mr Valéry LAMOURE, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Françioi-Régis SIRJACQ, Mme Delphine JOREL, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Vincent DENBY-WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 4
Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC a donné procuration à Mr Valéry LAMOURE,
Mme Nathalie DOAT-CHARPENTIER a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF,
Mme Ginette JÉGU a donné procuration à Mr Bernard LALOUX,
Mr Marc LAFOURCADE a donné procuration à Mr François-Régis SIRJACQ

Absent : 2
Mme Eugénie BUCHON
Mr Jean-Christophe PÉAN

Mme Delphine JOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

2026-51 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL DE LA F.P.T – PERSONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal de :

Au 1er juillet : (régularisation pour un agent RQTH)
- Supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet
- Créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Au 1er septembre : (avancement de grade)
- Supprimer un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe 30/35ème
- Créer un poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe 30/35ème

(Modification nombre d'heures)
- Modifier à la demande de l'agent un poste d'adjoint d'animation à 33.67/35ème en 30/35ème
- Modifier un poste d'adjoint technique 30/35ème en 15/35ème

Afin de renforcer l'équipe d'animation de l'ALSH Cap à l'Ouest sur différents temps (séjour et accueil périscolaire) :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260706-DEL2026_51B-DE

- 1 poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 12,5 heures annualisées (pause méridienne et garderie). Du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- 1 poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 30 minutes par jour (jour scolaire pause méridienne), soit 1,5/35ème. Du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- 1 poste d'adjoint d'animation pour le séjour dans camping à Merdrignac (12 heures/jour) du 6 au 10 juillet 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les propositions ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. (Chapitre 012).

Saint-Briac sur mer le 06 juillet 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

